

**LES PIEUX**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES****Délégation faite au Président**

Réf. : n° 65 – 2009

Date : le 10 Novembre 2009

**OBJET : Travaux d'aménagement et de création de réseaux d'éclairage public –
Programme 2009 – Attribution des marchés****Exposé**

Dans le cadre des travaux d'éclairage public – programme 2009, la Communauté de Communes des Pieux a lancé une consultation en procédure adaptée, selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Seize dossiers ont été retirés. Les trois entreprises qui ont répondu présentent les qualifications nécessaires et ont fait les offres suivantes :

Designation des candidats	Montant de l'offre en € HT	Délais
SARLEC	78 413,00 €	90 jours
INEO Nord Ouest	68 602,09 €	75 jours
ETDE	64 113,00 €	60 jours

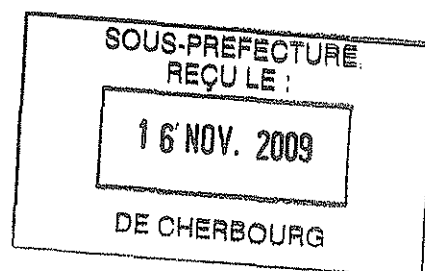
Après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre (Cabinet Pottier/Debourssety), l'entreprise ETDE présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008-027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 28,

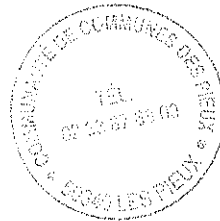


Décide

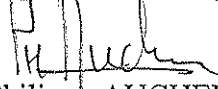
ARTICLE 1 : de signer le marché pour les travaux d'aménagement et de création de réseaux d'éclairage public – programme 2009 – avec l'entreprise ETDE, ZA d'armanville – 50700 VALOGNES, pour un montant de 64 113,00 € HT, soit 76 679,15 € TTC, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009, nature 2315 (immobilisations en cours), et les éventuels avenants ne dépassant pas de plus de 5 % le montant initial du marché,

ARTICLE 2 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 16/11/2009
et publication ou notification
du : 20/11/2009



LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER



LE PRESIDENT


Philippe AUCHER